

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 17 et 18 novembre 2020

2020 DFPE 163 - Convention avec les ministères économiques et financiers, relative à la gestion des crèches situées dans les locaux des ministères, 8 Place Bataillon du Pacifique à Paris (12e).

Mme Céline HERVIEU, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 3 novembre 2020 par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec les Ministères Economiques et Financiers la convention pour la gestion des crèches situées 8 place du Bataillon du Pacifique à Paris (12e) ;

Vu l'avis émis par le Conseil du 12ème arrondissement le 3 novembre 2020 ;

Sur le rapport présenté par Madame Céline HERVIEU, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec les ministères économiques et financiers la convention pour la gestion des crèches situées 8 place du Bataillon du Pacifique à Paris (12e), dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La recette correspondante sera constatée chapitre 934, article 74718 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO